

Direction de l'académie
DASEN écoles-collèges
12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 28 novembre 2021

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges

à

Mesdames les directrices, messieurs les directeurs d'école de
l'académie de Paris
S/C

Mesdames les inspectrices, messieurs les inspecteurs en
charge des circonscriptions du 1^{er} degré

Suite aux dernières annonces ministérielles, un nouveau protocole relatif à la gestion des cas contacts dans les écoles s'appliquera à partir du lundi 29 novembre.

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves n'entraînera plus la fermeture de la classe. Les élèves présentant le résultat d'un test négatif pourront poursuivre les apprentissages en présence.

Les principaux éléments de ce nouveau protocole qui concerne les élèves de maternelle et d'élémentaire sont les suivants :

- **Dès qu'un directeur d'école a connaissance de la survenance d'un cas positif d'élève** (par les parents ou la Dases dans le cadre d'une campagne de dépistage), il lui appartient de prévenir les responsables légaux des autres élèves de la classe qu'à la suite de la détection d'un cas confirmé dans la classe, **leur enfant pourra poursuivre l'apprentissage en présentiel, sous réserve de présenter un résultat de test négatif.** Dans l'attente de la présentation d'un résultat de test négatif, les élèves restent à leur domicile.
- **La réalisation des tests relèvera des familles qui pourront se rendre en pharmacie ou en laboratoire,** (hormis les élèves qui ont déjà été testés dans le cadre d'une campagne de tests réalisée au sein de l'école ayant donné lieu à la connaissance du cas confirmé) Les tests éligibles sont les tests antigéniques réalisés en pharmacie (résultats en 15mn) ou les tests PCR avec prélèvement salivaire ou naso-pharyngé réalisés en laboratoire de ville (résultats reçus en 24h maximum). Les autotests ne sont pas autorisés. Tous ces tests sont gratuits pour les mineurs.

Si le résultat du test est négatif, l'élève pourra revenir en classe pour suivre les cours en présentiel, sur présentation au directeur de l'école du résultat du test négatif. Il pourra également continuer à fréquenter les activités périscolaires. Les résultats des tests ne seront pas conservés par l'école.

Cette règle s'applique à tous les élèves dont les classes fermées devaient rouvrir après le lundi 29 novembre. Ils pourront ainsi revenir en classe dès lundi 29 matin sous réserve de présenter un test négatif.

- **Si le résultat du test est positif,** l'élève sera considéré comme un cas contact confirmé et sera mis en éviction pour une période de 10 jours.
- **En l'absence de présentation d'un résultat de test,** la suspension de l'accueil en présentiel est maintenue pour la durée de 7 jours.

Un nouveau dépistage sera fortement recommandé aux parents au bout de 7 jours, pour l'ensemble des élèves de la classe (ayant ou non réalisé un test) ainsi que pour les élèves cas contacts à risque en dehors de la classe, sans qu'il soit obligatoire pour la poursuite ou la reprise des cours en présence.

Le contact tracing classique avec les élèves qui ne sont pas scolarisés dans la classe mais qui seraient cas contact continue à être effectué sous la supervision de la DASES (dortoir, cantine...) ; ces élèves cas contact ne reviennent à l'école qu'avec la preuve de la négativité de leur test.

Durant les 7 jours suivant la positivité d'un élève, il est demandé que la classe et les cas contact appliquent de façon très rigoureuse les gestes barrière (port du masque à l'intérieur, pendant les périodes périscolaires, au cours des activités sportives ou culturelles, chorale, sport...). Le non brassage de la classe est aussi à privilégier de façon la plus stricte possible.

Pour les cas contact intrafamiliaux, le protocole est inchangé avec une éviction de 17 jours et un test à J0 et à J17

Pour les personnels, le protocole est également inchangé. L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque.

Vous trouverez en pièces jointes la nouvelle version du protocole de contact-tracing qui précise les modalités de mise en œuvre (les modifications sont surlignées en jaune) ainsi que la nouvelle version de la foire aux questions qui intègre ces évolutions.

Vous trouverez également une fiche d'information qui synthétise les nouvelles règles qui s'appliquent à compter de lundi.

Les documents ressources (infographie, modèles de documents) sont également disponibles sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/covid19-depistage-des-personnels-et-des-eleves-307814>

La Dases reste bien évidemment votre correspondant et elle doit être immédiatement prévenue des cas positifs dans votre école (DASES-testcovidcoele@paris.fr) en même temps la cellule covid du rectorat (covid19.sco@ac-paris.fr).

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale
chargé des écoles et des collèges**

Marc TEULIER

